



### **Question écrite posée par Monsieur Pierre-De Permentier : AISF.**

- 1) Quelles sont les missions de l' AIS ?
- 2) Quel est son budget ? Quelle est la part communale dans celui-ci ? Quels sont les autres sources de financement ? Quel pourcentage ?
- 3) Combien de logements compte l' AIS ?
- 4) Quels sont les projets de la majorité à son attention ? Quels sont les objectifs chiffrés en matière de nombre de logements et de locataires ?
- 5) Est-ce que toutes les autres communes bruxelloises disposent d' une AIS ou est-ce une particularité propre à certaines communes ?

### **Réponse de Madame De Ridder :**

Je vous prie de trouver ci-dessous des éléments de réponse à la question écrite que vous m'avez adressée le 29 mai 2019 au sujet de l' AISF.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

#### **1. Quelles sont les missions de l' AIS ?**

Les Agences Immobilières Sociales (AIS) sont des Asbl reconnues, agréées et subsidiées par la Région de Bruxelles-Capitale. Elles ont pour mission de socialiser une partie du marché locatif bruxellois. Elles gèrent la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les mettent en location à un prix abordable, à destination de ménages à revenus modestes. Le service d'information aux locataires fait aussi partie des missions principales de l' AISF.

Ces missions, montants, procédures sont encadrés et définis dans le Code bruxellois du Logement.

#### **2. Quel est son budget ? Quelle est la part communale dans celui-ci ? Quels sont les autres sources de financement ? Quel pourcentage ?**

Le subside principal des AIS vient de la Région de Bruxelles Capitale (en fonction du nombre de logements gérés). L' AIS de Forest perçoit également un subside de la Commune de Forest (forfait indexé annuellement). Pour 2019, les montants sont les suivants : 411 246,07€ de la Région et 68 725,77 € de la Commune. Les subsides sont versés sur justificatifs de dépenses.

#### **3. Combien de logements compte l' AIS ?**

L' AIS de Forest compte actuellement 127 logements.

#### **4. Quels sont les projets de la majorité à son attention ? Quels sont les objectifs chiffrés en matière de nombre de logements et de locataires ?**

Les objectifs sont de 20/25 logements supplémentaires par an, et donc autant de ménages. D'ici la fin de la législature 2018-2024, près de 500 nouveaux logements accessibles (sociaux, assimilés au social et moyens) devraient être à louer ou en construction à Forest. Outre la mise en oeuvre des initiatives régionales (Plan Régional du Logement et le Programme Alliance

Habitat), la majorité poursuit également la création d'une régie foncière communale (entre autres).

Au vu du nombre de nouveaux logements attendus, la majorité vise à renforcer et clarifier les services d'information et d'accompagnement social offerts aux citoyens afin de garantir une politique du logement efficace et de faciliter l'intégration dans les quartiers. A cet effet, la majorité tend à optimiser la collaboration avec ses partenaires, dont l' AISF.

**5. Est-ce que toutes les autres communes bruxelloises disposent d'une AIS ou est-ce une particularité propre à certaines communes ?**

-Il y a 23 AIS sur Bruxelles, une partie dépend d'une Commune (Bruxelles 1000, Uccle, Etterbeek, Molenbeek, Jette...) et ont un subside communal. Toutes les Communes n'ont donc pas une AIS et toutes les AIS ne dépendent pas d'une Commune. Les AIS ne sont pas liées aux territoires communaux. Ainsi, l' AIS de Forest gère quelques logements en dehors de Forest et d'autres AIS gèrent des logements situés sur le territoire de Forest.